

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 14 TER**

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec l'article 5 du PLF 2013.